



PREFET DE LA NIEVRE

## INFORMATION AU PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)

**Numéro du dossier: 2012 - 1**

**Date du dossier complet : 19/10/2012**

#### **Service instructeur:**

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre  
2 rue des Pâtis  
58020 NEVERS CEDEX

#### **Nature de la demande:**

Demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

#### **Réglementation applicable:**

- Article L.541-30-1 du code de l'environnement,
- Articles R.541-65 à R.541-75 et les articles R.541-80 à R.541-82 du code de l'environnement,
- Arrêté Ministériel du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes.

#### **Coordonnées du pétitionnaire :**

- Communauté de Communes Val du Saucy  
7 rue Nicolas Colbert  
58210 VARZY

#### **Localisation du projet:**

Le projet de site de stockage de déchets inertes se localise sur la commune de VARZY (58210) au lieu dit « Derrière Beaumont », parcelle cadastrée section ZV n°80 propriété de la Communauté de Communes Val du Saucy (représentée par son Président, Monsieur Janny SIMEON).

### **Objectif du projet:**

Recevoir les déchets inertes collectés sur la déchèterie de Varzy ainsi que les déchets inertes non valorisables issus des activités du BTP des professionnels travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes.

### **Déchets admissibles:**

Sont seulement admis les matériaux suivants: **bétons, pierres, tuiles, céramiques, briques, déchets de verre, terres, granulats et gravats non pollués**, issus des activités du BTP, et **ne contenant aucune substance dangereuse**.

### **Déchets non admis:**

Tous déchets non inertes et/ou susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux et à l'environnement seront systématiquement refusés (ordures ménagères, déchets verts, liquides, encombrants, plâtre, matière de vidange...).

### **Volume des matériaux stockés et durée d'exploitation:**

La capacité totale de stockage du site sera de **15 000 m<sup>3</sup>**, estimée sur une durée de **20 ans**, soit environ **750 m<sup>3</sup> par an**.

### **Surface concernée:**

La parcelle ZV n° 80 au lieu dit « Derrière Beaumont » est cadastrée pour 16 625 m<sup>2</sup>.

### **Provenance des déchets:**

Les matériaux stockés proviendront :

- D'inertes collectés en benne sur la déchèterie de Varzy ;
- De déblais de terrassement et de déchets de démolition en mélange non valorisables apportés par des professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Chaque chargement sera identifié à son arrivée sur le site. La tenue d'un registre des entrées ainsi qu'un bordereau de suivi des matériaux permettront d'établir leur traçabilité.

### **Remise en état du site:**

Les inertes seront mis en place progressivement de l'est vers l'ouest. Afin de favoriser l'intégration paysagère du site et en fonction du potentiel de recolonisation du site par des espèces locales, des plantations pourront être réalisées. A la fin des opérations de réaménagement, la signalisation nécessaire à l'exploitation de l'installation de stockage, la clôture et le portail seront enlevés.

### **Pour toute question, vous pouvez contacter le service instructeur:**

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre  
2 rue des Pâtis  
58020 NEVERS CEDEX  
Service Eau, Forêt, Biodiversité  
Tél : 03.86.71.52.54